

# **nantes-citoyennete.com**

**Le Conseil de développement de Nantes Métropole**

---

**Délégation “Modes de vie, comportements sociaux“**

---

21 janvier 2009

**Contribution de Christophe COUSSIN**

**Centre LGBT de Nantes**

Christophe COUSSIN  
Centre Lesbien, Gay, Bi & Trans de Nantes  
49 rue du Maréchal Joffre  
44000 Nantes  
02 40 37 96 37



Conseil de Développement  
Délégation « Modes de vie,  
comportements sociaux »

Objet : Contribution

Nantes, le 21 janvier 2009

A l'attention de Catherine MAILLOT, Christian DAVIAS  
et des membres de la Délégation « Modes de vie, comportements sociaux »

Porte-parole du Centre Lesbien, Gay, Bi & Trans de Nantes (11 associations membres, 350 adhérents, 4 000 sympathisants), je souhaite apporter certaines propositions au Conseil de développement que le Centre LGBT porte auprès de la Communauté urbaine et démontrer ainsi notre attachement à la valeur humaine et aux questions de société, où respect des personnes et égalité de droits vont de paire.

Nous souhaitons orienter l'action communautaire sur 4 axes concrets afin de faire avancer la qualité de vie de nos concitoyens et valoriser l'image de notre vivre ensemble.

1. Agir pour reconnaître tous les couples
2. Lutter contre les discriminations
3. Lutter contre le sida
4. Soutenir les associations LGBT

## **1. Agir pour reconnaître tous les couples**

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe n'étant pas possible à ce jour, nous proposons d'agir localement pour lutter contre les discriminations induites par l'impossibilité d'unir par le mariage deux personnes de même sexe.

### **1.1. Valoriser les cérémonies de confirmation de PACS dans les mairies de Nantes Métropole**

Des cérémonies de confirmation de signature de PACS sont déjà organisées dans certaines municipalités. L'ouverture de cette possibilité a été un acte symbolique important, même si les demandes sont peu nombreuses à ce jour. Ces célébrations se déroulent dans des conditions proches de celles des mariages.

Nous proposons que cette cérémonie soit reprise par les municipalités de la communauté urbaine, quelle que soit leur couleur politique et mieux faire connaître cette possibilité pour celles qui l'ont déjà instituée.

### **1.2. Soutenir les couples menacés de séparation forcée**

Actuellement, le titre de séjour « Vie Privée et Familiale » ne peut être obtenu sur la base d'un PACS qu'après un an de vie commune sur le territoire français. Le mariage donnerait immédiatement droit à un titre de séjour « Vie Privée et Familiale ». Le délai imposé d'une année de vie commune sur le territoire conduit à une absurdité juridique : le/la partenaire étranger, s'il/elle veut sortir de l'illégalité, doit vivre pendant un an... dans l'illégalité ! En outre, l'interdiction qui lui est faite de travailler le/la conduit à vivre à la charge de son/sa partenaire, ou à chercher un travail non déclaré, commettant ainsi une nouvelle infraction.

Nous proposons que les mairies de la communauté urbaine soutiennent les demandes de droit au séjour en France, par tous les moyens à leur disposition : parrainages républicains, facilitation des certificats de vie commune...

## **2. Lutter contre les discriminations**

### **2.1. Mener une campagne active contre les discriminations**

A la maison, à l'école, dans la rue, au travail, dans les services publics, des comportements discriminatoires, parfois violents, pèsent sur les personnes lesbiennes, gays, bi ou trans (LGBT). Ils s'aggravent à l'égard des séropositifs.

C'est sur le terrain, grâce à des actions concrètes d'information et de mobilisation, que les mentalités peuvent changer. Dans ce domaine, tous les instruments méritent d'être employés : campagne d'affichage, utilisation des moyens d'information publics, diffusion de documents, organisation de manifestations. L'implication des conseils de la jeunesse à ces campagnes pourrait être un moyen utile de faire coïncider l'apprentissage de la démocratie avec celui des conditions du « vivre ensemble ». La participation de tous les publics à des débats confrontant les avis des citoyens et des associations aux idées des experts (médecins, juristes, philosophes, français, européens, étrangers) peut faire progresser les mentalités, y compris sur les thématiques difficiles (transmission du sida, homoparentalité, procréation assistée...).

Ces actions pourraient s'inscrire dans des actions plus globales, par exemple sur la diversité, le respect des différences, la lutte contre les préjugés.

La mobilisation des acteurs associatifs et de commerces LGBT autour d'une charte d'accueil et de bienvenue a pu également contribuer à ce qu'une grande ville de la Région agisse au quotidien pour réduire les discriminations qui pèsent sur les personnes LGBT : pourquoi pas également au sein de Nantes Métropole?

### **2.2. Lutter contre les préjugés dès l'école**

La lutte contre toutes les discriminations doit être, dans chaque classe, un objectif pédagogique. Les établissements scolaires peuvent inscrire dans leurs règlements intérieurs des dispositions interdisant les propos et les comportements racistes, antisémites, homophobes, sexistes, transphobes... Mais il ne faut pas en rester à une vision répressive, et il importe de développer une réelle éducation contre les discriminations. Les campagnes menées par les municipalités doivent trouver un écho dans les écoles. Cela passe par l'ouverture des établissements à l'intervention

des associations. Cela passe enfin par des formations spécifiques des personnels à la lutte contre les discriminations, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.

### **2.3. Donner au combat pour l'égalité sa dimension solennelle**

Lorsqu'une agression raciste, homophobe, lesbophobe, sexiste, transphobe est perpétrée sur le territoire de la Communauté urbaine, elle fait deux victimes : la personne agressée d'une part et les principes de notre République d'autre part. La réaction systématique des élus s'impose donc.

Plus généralement, la lutte contre les discriminations doit être un objectif visible des municipalités membres de la Communauté urbaine. Elle doit figurer sur les chartes de jumelages avec des municipalités étrangères, surtout lorsque les pays concernés sont peu attentifs à ces questions ainsi que dans les principes d'action que Nantes Métropole entretient à l'international via la DGDEI - Direction Générale du Développement Economique et de l'International.

### **2.4. Agir contre les discriminations dans les services communautaires**

Les services publics doivent rester un rempart contre les violences et les discriminations. Les agents communautaires en lien avec le public doivent donc être formés, un dispositif d'alerte et de médiation doit être ouvert aux usagers, et en particulier lorsque ce public est fragile. L'accès aux logements d'urgence gérés par les municipalités doit être facilité, en particulier pour les personnes LGBT ayant de faibles ressources et peu de liens familiaux.

Une charte de l'égalité adoptée par la Communauté urbaine peut être un outil efficace pour mobiliser les agents communautaires et les élus autour de cet objectif.

Nantes Métropole doit enfin utiliser son rôle d'employeur pour faire la démonstration de sa volonté en garantissant aux agents communautaires une protection contre les discriminations sur le lieu du travail, par exemple grâce à un service de médiation, piloté par un élu.

### **3. Lutter contre le sida**

#### **3.1. Développer la prévention contre le VIH et les IST**

Hausse des contaminations, précarisation des malades, situation inacceptable des pays du sud... Tout montre que la politique de lutte contre le sida doit changer, et que les associations doivent y être associées. Les discriminations qui touchent les personnes LGBT créent les conditions d'un manque d'estime de soi, facteur avéré d'une aggravation importante des pratiques à risque. Ces discriminations s'ajoutent à celles qui pèsent déjà sur les personnes séropositives. Les campagnes de mobilisation et d'information doivent donc être orientées sur la prévention en appui avec les associations locales de lutte contre le sida, mais aussi sur la lutte contre les préjugés à l'égard des personnes séropositives.

#### **3.2. Soutenir la lutte contre le sida dans le Monde**

Les actions de coopération décentralisée sont un moyen à la disposition de l'action communautaire pour soutenir la lutte contre le Sida dans les zones du Monde les plus touchées. Il convient d'utiliser les accords de coopération déjà existants pour y intégrer des projets ou des objectifs liés à la lutte contre le sida. Cela peut prendre la forme de financement de lieux d'information, de moyens de dépistage, de centres de soins. Cela peut prendre la forme de financement ou d'organisation de formations à l'attention des agents publics du pays partenaire. Ce type d'action a un double effet positif : en plus des effets de la réussite du projet lui-même, les relations entre les autorités locales et les associations de lutte contre le sida s'en trouvent renforcées et légitimées.

### **4. Soutenir les associations LGBT**

#### **4.1. Donner aux associations LGBT les moyens d'agir**

Les associations de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, le sexisme et la transphobie font progresser les mentalités lorsqu'elles en ont les moyens. Les mises à disposition de locaux, le parrainage d'événements, sont autant de possibilités offertes aux élus communautaires pour soutenir le travail de ces associations.

#### **4.2. Impliquer des associations LGBT dans les décisions de la collectivité**

Ces associations ont très souvent une expertise du terrain social. Chaque espace de démocratie locale doit permettre aux associations LGBT de faire connaître leurs positions et de témoigner de leurs expériences.

#### **4.3. Participer aux actions menées par les associations LGBT**

La présence d'élus aux événements organisés par les militants LGBT est la meilleure façon de donner à cette lutte le cadre républicain qu'il mérite. Les rassemblements du 17 mai (journée mondiale de lutte contre l'homophobie), la marche nantaise des fiertés LGBT de juin, sont des occasions de rencontre avec les associations et le public. Les élus de la Communauté urbaine doivent continuer à les soutenir.

\*\*\*

Ces propositions ne sont pas le témoignage d'un réflexe identitaire. Elles sont le résultat d'une volonté républicaine de lutter contre les dérives communautaristes, puisqu'il n'est pas de démarche plus communautariste que celle visant à sanctuariser des droits pour certains et à en refuser l'accès à d'autres.

Le combat pour l'égalité est un sujet social et politique. Il met en cause les liens entre le projet de société et les libertés individuelles.

Il appelle des réponses contre les injustices et les violences que la société fait peser sur les plus vulnérables.

Fidèles aux valeurs de solidarité et de laïcité, nous devons continuer à faire avancer notre société vers plus de liberté et d'égalité.



Christophe COUSSIN  
Vice Président du Centre LGBT de Nantes